
Attaché des systèmes d'information et de communication

Métier

- Secteurs d'activité

A l'étranger, ils peuvent être appelés, en tant que de besoin, à diriger un centre régional d'assistance aux systèmes d'information et de communication (CRASIC). Ils assurent la sécurité des moyens de traitement de l'information et des moyens de communication du ministère des affaires étrangères et européennes. Les attachés des systèmes d'information et de communication sont astreints, dès leur prise de fonctions, à prêter le serment de garder le secret de toutes les communications, de quelque nature qu'elles soient, dont ils pourraient avoir connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions.

- Diplôme reconnu

- Conditions de travail

Les attachés des systèmes d'information et de communication forment un corps de fonctionnaires classés dans la catégorie A. Ils sont principalement chargés, à l'administration centrale, de fonctions d'encadrement à la direction des systèmes d'information, de fonctions de direction de projets et d'équipes, ainsi que de fonctions d'expertise et d'ingénierie au sein de cette direction.

- Perspectives de carrière

Le corps des attachés des systèmes d'information et de communication comprend :

- le grade d'attaché principal qui comporte une 1^{ère} classe divisée en trois échelons et une 2^{ème} classe divisée en sept échelons.
- le grade d'attaché qui comporte douze échelons.

- Qualités requises

- Conditions d'accès

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes suivants :

a) d'une licence ou d'un diplôme homologué au niveau II.

b) d'un diplôme délivré dans un des Etats membres de l'Union européenne.

 Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, à la date de clôture des inscriptions et comptant au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

- Formation conseillée

Etudium vous aide à réussir votre concours :

- Délai de réception de votre test d'évaluation : 24h par mail et 48h par courrier postal.
- Délai de correction : 3 jours par mail et une semaine par courrier postal.
- Chaque correction est effectuée par un expert du cadre d'emploi.
- Durée de formation : parcours de formation établi dès votre inscription en fonction de votre date de concours.
- Garantie d'un programme personnalisé en fonction de votre niveau.
- Suivi pédagogique assuré par des experts des concours.